AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-8-71 200466

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin N° 131 du mois d'août 1971

3 août 1971

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les premiers papillons du deuxième vol ont été capturés le 27 juillet (pièges lumineux et pièges alimentaires). Des pontes sont actuellement observées dans les vergers et les éclosions devraient avoir lieu à partir du 5 août.

Un traitement insecticide devra être exécuté dans la période du 5 au 7 août.

Dans les vergers où l'on observe la présence d'ARAIGNEES ROUGES, il est conseillé d'ajouter un produit acaricide à la bouillie insecticide. Il existe des spécialités commerciales mixtes qui peuvent être utilisées.

Tenir compte des délais d'emploi des produits avant la récolte, (consulter notre bulletin N° 127 du mois d'avril 1971).

VIGNE

ARAIGNEES ROUGES

La longue période de temps estival qui s'est installée sur nos régions a favorisé l'activité des Araignées rouges dans la dernière décade du mois de juillet.

Ces acariens vont évoluer rapidement à la faveur du temps chaud qui doit se maintenir au cours de ces prochains jours.

Dans les parcelles contaminées un traitement mettant en oeuvre un acaricide spécifique visant la destruction des adultes, des larves et des oeufs est conseillé.

Intervenir au début de la semaine prochaine.

Apporter une quantité d'eau suffisante pour bien mouiller le feuillage.

Nous rappelons que la présence d'Araignées rouges a été notée l'an dernier dans des parcelles jusqu'ici épargnées. Il y a donc lieu d'observer attentivement les parcelles dans l'ensemble du vignoble afin d'intervenir si nécessaire.

MILDIOU

Tout danger de Mildiou sur grappes semble maintenant écarté.

Cependant, il serait intéressant de profiter de l'intervention contre les Araignées rouges pour assurer un dernier traitement fongicide dit "de couverture". Choisir un produit persistant (cuprique ou organo-cuprique).

En cette période sèche, le rognage doit être très limité.

143

.../...

OIDIUM

Renouveler la protection contre cette maladie.

Prendre toutes les précautions utiles pour éviter des brûlures sur feuilles et sur grappes.

Ne pas traiter pendant la pleine chaleur.

/ GRANDES CULTURES /

POMMES DE TERRE

MILDIOU

Les températures maximales élevées enregistrées au cours de la deuxième quinzaine de juillet ont empêché toutes nouvelles contaminations à partir des premières taches ou des quelques foyers existants.

Dans les cultures de plaine, la tubérisation des variétés sensibles au Mildiou est bien avancée et tout traitement fongicide est maintenant inutile.

On pourra avoir recours au défanage chimique. Cette opération permettra d'éviter au Mildiou de progresser rapidement en cas de pluie et de contaminer les tubercules à partir des taches foliaires. D'autre part, elle facilitera les travaux de récolte par la dessication des fanes.

Cependant, nous rendons nos abonnés attentifs sur le fait que le défanage chimique effectué par temps chaud, sur sol sec, risque d'entraîner le noircissement de l'anneau vasculaire des tubercules. Il convient donc, dans toute la mesure du possible, d'éviter d'opérer dans de telles conditions.

Dans les cultures d'altitude (département des Vosges notamment) renouveler le traitement fongicide dans les deux jours suivant une pluie importante.

HOUBLON

MILDIOU

Un nouveau traitement fongicide est conseillé dans la période du 9 au 11 août.

Traiter le soir de préférence.

/ CULTURES MARAICHERES /

MOUCHE BLANCHE DU CHOU (Aleurode)

Une très forte activité de l'Aleurode est observée sur les cultures de choux. Les larves, aplaties, qui vivent fixées à la face inférieure des feuilles, excrètent un abondant miellat sur lequel se développe une fumagine intense (dépôt noirâtre) qui souille les plantes atteintes.

En cas de fortes pullulations, traiter avec une spécialité à base de Bromophos, de Méthidathion ou de Mévinphos.

-=-=-=-=-=-=-

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

C. GACHON et Ch. JANUS

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

J. HARRANGER

Dernière Note parue : Supplément N°4 au Bulletin N°130 du mois de Juillet 1971.